

A l'attention du responsable QHSE

Blendecques le 20 Janvier 2013

Objet : Réglementation Reach

Madame, Monsieur,

Suite à la nouvelle modification de la liste des substances extrêmement préoccupante (ECHA7) du 19 décembre 2011, nous avons en tant que distributeur, sollicité chacun de nos fournisseurs, afin qu'ils nous indiquent leur situation par rapport aux 20 substances ajoutées.

A ce jour, aucun de nos fournisseurs ne nous a signalé la présence de ces substances.

Nous vous rappelons, que toutes les fiches de sécurité concernant nos produits, sont disponibles sur simple demande auprès de nos assistantes au 03.21.93.24.40 , ou sur notre site internet à l'adresse suivante

http://www.fogepack.com/01_entreprise/06_telechargements/

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé, si l'un de nos produits venait à être concerné par le règlement REACH.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Lorry HANNE
Responsable Qualité

